



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-553 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-488 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ que :

- Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension, tenue le 10 octobre 2023, celui-ci adoptait le règlement 2023-553 modifiant le règlement numéro 2016-488 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- Le 16 décembre 2023, le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a fait publier dans la Gazette officielle du Québec, un avis ayant pour effet de fixer, à cette date, l'entrée en vigueur du règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

DONNÉ à L'Ascension, ce 20 décembre 2023

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier